

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 13 janvier 2020, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
	Robert Fontaine	siège 5
	Marc Fontaine	siège 6
Absent	Gaétan Fauteux	siège 1

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2020-01-01

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 19 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 10 et 16 décembre 2019;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Règlement de taxation 2020;**
8. **C.C.U : nomination du Président et des membres;**
9. **Comité des Loisirs :**
 - 9.1 **Lettre d'autorisation à circuler des VTT pendant le carnaval;**
 - 9.2 **Aide pour le chauffage;**
10. **Salle de l'âge d'or : gratuité;**
11. **Fermeture de l'hôtel de ville 2020;**
12. **Salaire;**
13. **Politique familiale et des aînés;**
14. **Abonnement : Québec municipal, Journal du Haut-St-François et ADMQ;**
15. **Égout pluvial;**

16. Paiement des comptes :
 - 16.1 Comptes payés ;
 - 16.2 Comptes à payer ;
17. Bordereau de correspondance;
18. Rapports :
 - 18.1 Maire;
 - 18.2 Conseillers;
 - 18.3 Directrice générale;
19. Varia;
20. Période de questions réservée au public ;
21. Évaluation de la rencontre;
22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU 10 ET 16 DÉCEMBRE 2019**

Résolution 2020-01-02

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 décembre 2019 en modifiant la date de la séance d'avril 2020 pour le 20 avril.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2020-01-03

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Un citoyen s'informe sur le projet de garderie.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

6. **CDSM**

ATTENDU QUE la Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM) demande un soutien financier afin de poursuivre ses différents projets;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo s'engage à soutenir financièrement la CDSM afin qu'elle puisse fonctionner et développer des projets pendant l'année 2020;

Résolution 2020-01-04

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE la municipalité de Saint-Malo remettra le montant de 6 000 \$ afin que la Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM) poursuive ses différentes réalisations.

QUE la CDSM doit déposer un rapport de revenus et de dépenses annuellement pour le Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **RÈGLEMENT DE TAXATION 2020**

Résolution 2020-01-05

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

Règlement numéro 426-2020

imposant les taxes et les compensations exigibles pour
l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur
perception

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le treizième jour de janvier de l'an deux mille vingt et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Benoit Roy et les conseiller-ère-s, Karine Montminy, Lyse Chatelois, Marcel Blouin, Robert Fontaine et Marc Fontaine, la résolution 2020-01-05 décrétant l'adoption du règlement numéro 426-2020 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE les taxes et les compensations doivent être imposées annuellement par règlement;

ATTENDU QUE en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Conseil a le pouvoir de réglementer le nombre de versements offerts aux contribuables pour acquitter le compte de taxes et les compensations pour les services municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller Robert Fontaine le 10 décembre 2019;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **C.C.U : NOMINATION DU PRÉSIDENT**

ATTENDU QUE selon le règlement 281-2002 **RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (C. C. U.)**, la durée du mandat de chacun des membres est de deux ans sauf pour le président qui est d'un an;

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut renouveler ce mandat par résolution;

ATTENDU QU' à la séance régulière du 15 janvier 2018, la résolution 2018-01-04 avait été adoptée pour constituer ce comité pour deux ans et le Président renouvelable à chaque année;

ATTENDU QUE cette période est échuë et que le Conseil doit adopter une résolution pour mandater les membres du comité consultatif pour les deux prochaines années ainsi qu'un président du comité au début de chaque année;

Résolution 2020-01-07

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

DE nommer les personnes suivantes afin de constituer le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U) :

Les postes réservés au public (4) :

- Serge Allie
- René Madore
- Micheline Robert
- Patrick Tobin

Les postes réservés aux conseillers (2) :

- Gaétan Fauteux (Président)
- Marc Fontaine

Les membres d'office :

Benoit Roy, maire
Édith Rouleau, directrice générale
Marc Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement

D'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin de nommer monsieur Gaétan Fauteux président du C.C.U pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. COMITÉ DES LOISIRS

9.1 Lettre d'autorisation à circuler des VTT pendant le carnaval

ATTENDU QUE le comité des Loisirs organise le carnaval de Saint-Malo les 17 et 18 janvier 2020;

ATTENDU QUE le comité des Loisirs a demandé une autorisation afin de circuler avec les VTT sur les chemins pendant le carnaval;

Résolution 2020-01-08

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'autoriser exceptionnellement les VTT à circuler, le 17 janvier 2020 de 19 h 30 à 23 h 00 seulement, pour le Carnaval de Saint-Malo, sur les chemins énumérés ci-dessous :

- Partir de la salle des Loisirs sur le chemin Auckland tourner à gauche sur la rue Principale;
- Monter la rue Principale jusqu'au chemin de Malvina;

- Entrer dans le sentier à gauche sur le chemin de Malvina jusqu'au chemin du 5^e Rang;
- Suivre le chemin du 5^e Rang jusqu'au chemin Auckland et tourner à gauche pour se rendre à la Salle des Loisirs au 266, chemin Auckland.

DE nommer une personne responsable de la circulation lors du déroulement de cette activité.

D'informer la Sûreté du Québec du trajet autorisé.

QUE la municipalité de Saint-Malo prêtera au comité des Loisirs deux chevalets routiers (barrière de bois) ainsi que les cônes orange de signalisation qu'elle possède.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 Aide pour le chauffage

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo accepte d'aider le Comité des Loisirs à payer les frais de chauffage;

Résolution 2020-01-09

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

DE remettre 8 000 \$ au Comité des Loisirs afin d'aider à défrayer le coût du chauffage à la salle des Loisirs, pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. **SALLE DE L'ÂGE D'OR : GRATUITÉ**

ATTENDU QUE la salle de l'Âge d'Or appartient à la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE des organismes de la Municipalité demandent la salle de l'Âge d'Or gratuitement pour des activités qui se produisent régulièrement à chaque année;

Résolution 2020-01-10

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement à l'AFÉAS pour les réunions de mai et octobre 2020.

DE fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement à l'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay pour l'assemblée générale du mois de septembre 2020.

DE fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement à la Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM) pour son assemblée générale au mois d'avril 2020 ainsi que le séjour explorateur deux fois pendant l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. **FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE 2020**

ATTENDU QUE l'hôtel de ville est fermé lorsqu'il y a des congés fériés;

ATTENDU QUE la fermeture de l'hôtel de ville peut être déterminée et adoptée pour chaque congé férié au début de chaque année;

Résolution 2020-01-11

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

QUE les dates de fermeture de l'hôtel de ville pour l'année 2020 sont ci-dessous détaillées :

Pâques	Lundi, le 13 avril 2020;
Journée des Patriotes	Lundi, le 18 mai 2020;
St-Jean-Baptiste	Mercredi, le 24 juin 2020;
Fête du Canada	Mercredi, le 1 juillet 2020;
Fête du travail	Lundi, le 7 septembre 2020;
Action de grâces	Lundi, le 12 octobre 2020;
Congé des Fêtes	Lundi, le 21 décembre 2020 au Vendredi, le 1 janvier 2021, inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SALAIRE

12.1 Salaire adjointe administrative

ATTENDU QUE le salaire des employé-e-s est évalué annuellement;

ATTENDU QUE l'ajustement commencera à compter du 1^{er} janvier 2020;

Résolution 2020-01-12

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la rémunération de madame Marie-Ève Breton soit augmentée conformément aux conditions déterminées par le conseil, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 Augmentation taux de kilométrage inspecteur en bâtiment et en environnement

ATTENDU QUE monsieur Marc Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement utilise sa voiture personnelle et à droit à un remboursement du kilométrage reliés aux déplacements au taux de la MRC de Coaticook;

ATTENDU QU' il lui en coûte plus cher;

Résolution 2020-01-13

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'augmenter le taux de remboursement du kilométrage à Monsieur Turcotte conformément aux conditions déterminées par le conseil, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

13.1 Comité de suivi du plan d'action- Politique familiale et des aînés

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique familiale et des aînés nécessite la création d'une structure de suivi;

ATTENDU QUE la mise en place d'un comité de suivi est fondamentale au cheminement de la Politique familiale et des aînés;

ATTENDU QUE la Politique familiale et des aînés est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Résolution 2020-01-14

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

QUE la municipalité de Saint-Malo désigne le Comité Famille et Aînés comme comité de suivi de plan d'action 2020-2024 de la Politique familiale et des aînés, sous la responsabilité de l'élue responsable des questions famille et aînés.

QUE le comité aura pour mandat d'assurer le suivi et l'évaluation de plan d'action 2020-2024. Pour ce faire, il :

- Élaborera un bilan annuel des réalisations et actualisera le plan d'action;
- Verra à la mise en place d'un cadre de mise en œuvre et de suivi du plan d'action;
- Assurera le lien entre les instances municipales, les institutions et les organismes communautaires sur la Politique familiale et des aînés;
- Sensibilisera les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Les membres de ce comité sont les suivants :

- Benoit Roy, maire
- Karine Montminy, conseillère municipal
- Édith Rouleau, directrice générale de la municipalité de Saint-Malo
- Marie Lévesque, citoyenne
- Myriam Longpré, citoyenne
- Fabien Fontaine, citoyen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Responsable des questions famille et aînés

CONSIDÉRANT l'impact de toutes les questions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a eu lieu qu'un de ses membres soit responsable des questions famille et aînés;

Résolution 2020-01-15

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

Que la Municipalité de Saint-Malo désigne un de ses élus « responsable des questions famille et aînés»;

Que cette personne ait pour mandat :

- ✓ D'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions famille et aînés;
- ✓ D'assurer la présidence du Comité Famille et Aînés;
- ✓ D'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement et du suivi de la politique familiale et des aînés.

De nommer Madame Karine Montminy à titre d'élue responsable des questions famille et aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. ABONNEMENT : QUÉBEC MUNICIPAL, JOURNAL DU HAUT-ST-FRANCOIS ET ADMQ

ATTENDU QUE le bulletin *Québec municipal* est un outil de gestion qui aide les élus et les employés municipaux dans leur prise de décision;

ATTENDU QUE le Journal régional *Le Haut-Saint-François* sollicite une contribution financière ce qui permet aux citoyen-ne-s de recevoir gratuitement le journal;

ATTENDU QUE madame Édith Rouleau est membre de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui lui offre des formations et une protection dans l'exercice de ses fonctions de directrice générale;

Résolution 2020-01-16

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

DE renouveler l'adhésion à *Québec Municipal* pour l'année 2020 au coût de 145,66 \$ taxes non incluses.

DE contribuer au Journal régional *Le Haut-Saint-François* au coût de 566,40 \$ taxes non incluses pour l'année 2020.

DE payer le renouvellement 2020 (477 \$, taxes incluses) et les assurances (375 \$) de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant total de 852 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. ÉGOUT PLUVIAL

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

16. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 188 974.15 \$ payés depuis le 10 décembre 2019;

Résolution 2020-01-17

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 188 974.15 \$ payés depuis le 10 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Compte à payer

16.2.1 Compte de dépenses du Maire

ATTENDU QUE le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE du kilométrage et des frais de repas sont relié à ses déplacements;

Résolution 2020-01-18

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De payer les frais de déplacement à Monsieur le Maire Benoit Roy pour les mois de novembre 2019 et janvier 2020 au montant de 250.50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.2 Compte de dépenses des conseillers (ères)

ATTENDU QUE les conseillers (ères) doivent parfois faire des déplacements dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE du kilométrage et des frais de repas sont relié à leurs déplacements;

Résolution 2020-01-19

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

De payer les frais de déplacement à Madame Lyse Chatelois pour le mois de décembre 2019 au montant de 27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.3 Génératrice

ATTENDU QU' à la résolution 2019-05-88 la municipalité a accepté la soumission des Installations Électriques J.M. Martineau INC pour l'achat et l'installation d'une génératrice;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a reçu une subvention de 10 000 \$ de l'Agence Municipale 9-1-1 du Québec;

ATTENDU QUE celle-ci a été installée;

Résolution 2020-01-20

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

De payer la facture 9545 à l'entreprise Installations électrique J.M. Martineau Inc. au montant de 14 200\$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

ATTENDU QUE le suicide est un sujet dont nous entendons souvent parler et hante beaucoup plus de gens qu'on ne le croit;

ATTENDU QUE l'événement a pour objectif d'amasser des fonds pour financer le programme de prévention du suicide de la Maison des jeunes de Coaticook, axé sur la formation des animateurs et sur la sensibilisation auprès des jeunes.

Résolution 2020-01-21

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

Que la municipalité de Saint-Malo donne une commandite de 100 \$ (2 billets) au spectacle Accro à la vie du 7 et 8 février 2020.

De donner les deux billets du vendredi soir à Monsieur Marcel Blouin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. RAPPORTS :

18.1 Maire

- Monsieur le Maire discute du souper du conseil ainsi que de la semaine de relâche WIXX 2020.

ATTENDU QUE la municipalité offre gratuitement encore cette année le service d'animation durant la semaine de relâche du 2 au 6 mars 2020;

ATTENDU QUE des frais d'activités, de salaire et de repas doivent être engagés par la Municipalité;

ATTENDU QUE les activités sont offertes aux enfants de la maternelle à la 6^{ième} année qui habitent sur le territoire des Municipalités d'East Hereford, St-Venant-de-Paquette et de Saint-Malo;

Résolution 2020-01-22

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'autoriser un budget de 2 000 \$ pour la réalisation des activités de la semaine de relâche du 2 au 6 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Conseillers

- La conseillère Lyse Chatelois fait un compte-rendu de la rencontre avec la ministre de la culture, Madame Nathalie Roy, qui a annoncé une subvention pour les bâtiments patrimoniales.

18.3 Directrice générale

ATTENDU QU' il y a incertitude quant à l'avenir de l'organisme Valoris vu les coûts grandissant de l'enfouissement au site;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) est favorable à ce que la municipalité de Saint-Malo rejoigne ses rangs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Malo est ouverte à examiner l'offre;

Résolution 2020-01-23

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'autoriser la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour obtenir les renseignements susceptibles d'aider à la prise de décision.

Que le conseil municipal prendra une décision seulement à la suite des informations qui sera déposée au conseil par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

20. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Un citoyen se renseigne sur les égouts pluviaux sur la rue Principale.

21. **ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

22. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 20 h 38.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière